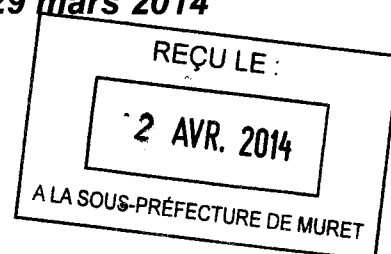


EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2014



OBJET : Indemnités Maire et adjoints

L'an deux mille quatorze et le 29 mars à 16H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

PRÉSENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme MARTY Lætitia, M. BIAU Jean Luc, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

EXCUSÉ REPRESENTÉ : M. LE LURON Renaud qui a donné pouvoir à M. BIAU Jean Luc pour toutes les questions à l'ordre du jour.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la strate démographique dans laquelle se situe la commune, la population est inférieure à 500 habitants

Vu les délégations de fonction accordées aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec prise d'effet au 1er avril 2014.

- d'octroyer 17 % de l'indice 1015 pour l'exercice effectif de la fonction de Maire
- d'octroyer 6 % de l'indice 1015 pour l'exercice effectif de la fonction de 1er adjoint au Maire
- d'octroyer 5 % de l'indice 1015 pour l'exercice effectif de la fonction de 2ème adjoint au Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 2/04/2014

Le Maire, P.BEDEL

